ÉCLAIRCISSEMENS

DONNÉS

PAR LE Cen. TALLEYRAND

A SES CONCITOYENS.

ÉCLAIRCISSEMENS

DONNES

PAR LE C^{en}. TALLEYRAND

A SES CONCITOYENS.

A PARIS,

Chez LARAN, libraire, Palais-Égalité, galerie de bois,
à droite du côté du jardin, N°. 245.

AN VII.

ÉCLAIRCISSEMENS

DONNÉS

PAR LE CITOYEN TALLEYRAND

A SES CONCITOYENS.

Pourquoi donc faut-il que j'occupe le public de moi? Pourquoi, au milieu de tant d'événemens qui agitent en plus d'un sens la République, mon nom, prononcé par la haine, et par une haine d'autant plus implacable qu'elle n'a jamais été provoquée, doit-il, même un moment, fixer l'attention générale? Ah! si tous ceux qui, dans ce débordement de pamphlets et de journaux, m'ont choisi depuis quelques jours pour être l'objet privilégié de leurs injures, savaient bien, je ne dis pas avec quelle résignation, mais avec quel bonheur je suis prêt à voir passer dans d'autres mains ce ministère tant jalousé, tant recherché par eux ou leurs amis; peut-être rougiraient-ils alors de leurs fureurs.

Cependant faut-il céder, faut-il obéir aux cris impérieux d'une rage aveugle ? Dois-je laisser se répandre, s'accréditer le bruit, qu'effrayé de ce déluge de dénonciations, je n'ai trouvé d'azyle que dans une démission précipitée que j'ai été trop heureux de pouvoir faire accepter ? D'autre part, me convient-il de laisser triompher les plus affreuses calomnies sous l'abri d'un silence qui deviendrait bientôt une accusation de plus ? Et enfin, parce qu'on débite contre moi les plus horribles diffamations sans une apparence de preuve, dois-je me conduire comme si en effet elles étaient méritées ? Je sais qu'il y a des calomnies qui se dégradent par leurs propres excès ; et celles dont je me vois assailli présenteront certainement ce caractère à bien des lecteurs : mais dans un moment où les passions sont si effervescentes ; dans un moment où elles portent leurs menaces et bien plus loin et bien plus haut que mon existence ministérielle, la bonne foi du public peut être ébranlée ; l'indifférence elle-même peut devenir inquiète : je veux rassurer l'une et l'autre. Sans doute aussi je dois désirer, non de convaincre le Directoire exécutif, qui n'en a pas besoin, mais de lui prouver que je mets du

prix à ce que personne ne puisse être tenté de croire que je me suis rendu indigne de la confiance qu'il m'a conservée jusqu'à ce jour.

Parcourons donc cette longue suite d'assertions incohérentes et absurdes, et surmontons le dégoût qu'un tel travail inspire.

Il doit sans doute être encourageant pour moi de pouvoir rappeler, en commençant cette étrange justification, avec quel empressement, avec quelle joie, j'allai me ranger, en 1789, parmi les premiers et les plus sincères amis de la liberté. Ce souvenir me remplit d'une satisfaction que l'injustice actuelle ne pourra elle-même me ravir. Il est vrai que je serais indigne d'avoir servi une si belle cause, si j'osais regarder comme sacrifice ce que je fis alors pour son triomphe. Mais que du moins il soit permis de s'étonner qu'après avoir mérité, à de si justes titres, les plus implacables haines de la part du ci-devant clergé, de la ci-devant noblesse, j'attire sur moi ces mêmes haines de la part de ceux qui se disent si ardens ennemis de la noblesse et du clergé, et qui pourtant, en répétant leurs fureurs contre moi, semblent vouloir venger leurs privilèges détruits et leurs prétentions renversées. Que l'étonnement redouble, lorsqu'on vient à découvrir que ces

hommes si exaspérés, ces fabricateurs infatigables des calomnies que se plait surtout à faire circuler le journal intitulé *des hommes libres de tous les pays*, sont presque tous eux-mêmes ou ex-prêtres ou ex-nobles, ou même encore princes.

Mais qu'enfin l'étonnement cesse, lorsqu'on a la certitude que les plus fougueux d'entr'eux sont des étrangers essentiellement agitateurs, qui, d'abord intrus avec souplesse, se sont bientôt arrogé avec audace le droit de nous apprendre comment il faut que nous soyons libres chez nous.

Les républicains qui connaissent l'histoire de notre révolution jusqu'à ce jour, connaissent aussi les innombrables calamités que les étrangers ont attirées sur nous à toutes les époques: et il doit leur paraître simple, je dirai presque honorable, de se voir aujourd'hui déchirés par ceux qui n'ont cessé de déchirer la république.

Que disent-ils donc, ces hommes non français, ou ceux d'entre les français dont ils ont su tromper la bonne-foi?

Que j'ai été de l'assemblée constituante? Ah! je savais bien qu'au fond de leur ame, ils ne pardonneraient jamais à ceux dont les

noms brillent parmi les fondateurs de la liberté. Je savais bien que les hommes qui n'ont pas éprouvé ces premiers élans du peuple français en 1789, que ceux qu'on voyait alors s'associer honteusement aux froides railleries par lesquelles on insultait à ce sublime enthousiasme de la nation ; que ceux enfin qu'on n'a vu se montrer dans la révolution qu'aux époques où ils ont espéré que, n'ayant pu la prévenir, ils parviendraient du moins à la rendre odieuse, s'indignaient en secret contre l'assemblée qui, la première, proclama la déclaration des droits de l'homme ; qu'ils accordaient sur-tout bien plus de faveur au côté anti-révolutionnaire de cette assemblée, qu'à celui qui fut le berceau de la révolution : mais j'ignorais que, publiquement, et sans même déguiser ce qu'un tel reproche a d'ouvertement aristocratique, ils oseroient imputer à un citoyen d'avoir été membre de l'assemblée constituante ; et c'est pourtant ce que je lis parmi les nombreuses injures de leur journal favori.

Ils disent que je ne suis qu'un constitutionnel de 1791 : et ils prétendent que je n'offre point de garantie contre le renversement de la République.

Étrange allégation! Quand même on se refuserait à voir que les hommes poursuivis avec le plus de fureur par les contre-révolutionnaires quelconques, sont indubitablement ceux qui ont travaillé les premiers à une constitution en France, puisque c'était là le premier pas, et un pas immense vers la République : quand on ne voudrait pas réfléchir que la plupart de ceux qui m'adressent cette bisarre injure, n'auraient eux-mêmes à se reprocher, dans le cas d'une contre-révolution, que quelques propos qui leur seraient si bien pardonnés : quand enfin il ne serait pas vrai de dire qu'un patriote de 1789, qui n'a pas hésité à faire son serment à la république, et qui l'a répété dans les circonstances les plus solemnelles et les plus décisives, n'a aucune grace à espérer d'un gouvernement français qui ne serait pas républicain; il sera incontestable, pour quiconque n'a pas fermé les yeux à toute lumière, que dans l'effervescence où s'agitent les esprits, trois seules suppositions sont possibles. Ou bien la République s'affermira au milieu de tant de chocs; ou nous serons abîmés dans la confusion, dans la destruction de tous les pouvoirs; ou la royauté reviendra nous asservir, mais

avec un surcroît de rage et de tyrannie. Toute autre supposition est pour moi une chimère ; et sans doute j'ai donné assez de garantie contre ces deux derniers régimes. On sait assez le sort que l'un et l'autre me réservent et même le genre de préférence qu'ils m'accorderaient. Il est donc démontré, mille fois démontré que je n'ai, que je ne puis avoir d'autre vœu que celui de l'affermissement et de la gloire de la République.

Que si certains hommes s'obstinaient à dire qu'il faut quelque chose de plus saillant, de plus énergique pour offrir une suffisante garantie, il serait trop aisé de répondre : qu'il est insensé de vouloir réduire ainsi les gages donnés au système républicain ; qu'en pressant ce genre de raisonnement, on en viendrait jusqu'à douter si dans nos armées elles-mêmes, on trouverait beaucoup de ces gages ; que le fait révolutionnaire qui semble le plus dévouer à la République, puisqu'il provoque le plus la haine et la vengeance des rois, que le vote pour la mort de Louis XVI n'a pas lui-même garanti de l'accusation récente d'avoir servi la cause des rois coalisés contre nous, puisque par suite d'une telle accusation, des conventionnels, qui avaient émis ce vote, ont été

frappés de déportation le 19 fructidor : enfin, que le bon-sens lui seul est peut-être à cet égard plus rassurant que vingt faits révolutionnaires avec de la déraison.

On ne saurait trop le répéter : oui, les garanties véritables, les garanties les plus certaines qu'on puisse offrir à la République, sont incontestablement, dans un amour bien prononcé pour cette liberté, qu'un Français quelconque, depuis 1792, ne peut sans délire chercher hors de la République ; dans la manifestation ouverte de ce sentiment, dès l'origine de la révolution ; dans les haines qu'on a méritées constamment de la part des plus irréconciliables ennemis de la France ; dans la réunion de tous les genres d'intérêt et de bonheur qui peuvent attacher à un régime sous lequel on a exercé de hautes fonctions, et à la gloire d'un pays qu'on a appris à chérir encore davantage, pendant une absence de 5 ans : dans la conviction profonde, que la République qui nous a coûté si cher, ne pourrait périr qu'au milieu de flots de sang ; que celui qui aurait osé concourir à cet horrible événement, en serait probablement la première victime, et que son nom, comme celui de tout traître, arriverait à la postérité

chargé du poids de l'exécration générale : dans tous les sentimens humains qui font envisager avec horreur un bouleversement universel où s'engloutiraient le bonheur, la fortune, la vie de tant de citoyens, de tant de parens, de tant d'amis ; enfin dans cet honneur national qui doit être la vie d'un Français, et qui soulève l'ame à l'idée seule que des Autrichiens et que des Russes, après avoir ravagé notre pays, viendraient insolemment nous dicter des lois. Voilà certes, les plus rassurantes garanties ; et celles-là, je ne crains pas de le dire, je les présente toutes.

Je ne m'attendais pas, je l'avoue, qu'on me réduirait à prouver, en l'an 7 de la République, que je ne suis pas un émigré. Quoi! la première autorité de la Republique, la Convention nationale, a déclaré, à la parfaite unanimité, dans le tems de sa plus grande indépendance et de sa plus grande force, puisque c'est peu de jours avant son triomphe de vendémiaire, que mon nom serait rayé de toute liste d'émigrés : elle a rapporté en même temps un décret d'accusation contre moi, qui était tellement une surprise, que, pendant plus de deux ans, le comité chargé d'en rédiger l'acte, n'avait pu trouver une seule pièce,

une seule ligne sur laquelle il lui fût possible de faire une rédaction quelconque (1); et c'est moi qui suis tenu de faire connaître ces faits si publics! Et c'est moi à qui l'on semble en quelque sorte demander raison de ce décret! L'auteur ignoré d'un pamphlet, et le journaliste si connu qui le copie, prétendent au reste que rien n'est plus facile que d'échapper à une telle autorité, et de me constituer émigré en dépit même de la Convention; que le Corps législatif n'a qu'à rapporter le décret qui a prononcé ma radiation, et qu'il faudra bien alors que je me retrouve frappé d'émigration. Quel raisonnement! et quel homme est celui qui a pu croire que ce raisonnement serait accueilli par la Représentation nationale! Sans doute le Corps législatif peut rapporter une loi dont il sent l'insuffisance ou les inconvéniens; c'est même là un de ses devoirs : mais ne voit-on pas que le décret qui me concerne, n'est pas une loi, mais un jugement? qu'un jugement ne peut être cassé que par un pouvoir supérieur à celui qui l'a rendu, et chargé de revoir les jugemens du premier? enfin qu'il est évidemment faux que l'effet d'un jugement prononcé

(1) Voyez le Moniteur du 22 fructidor an 3.

par un tribunal souverain, puisse être de couvrir, de voiler en quelque sorte une accusation qu'on dévoilerait ensuite à volonté ; mais qu'il est incontestable au contraire que l'accusation est entièrement détruite par un tel jugement ? L'énoncé de principes aussi évidens dispense de tout développement, et la conséquence est frappante.

Mais quels sont, demandent encore ces hommes, les motifs qui ont déterminé la Convention nationale à rayer Talleyrand ? Ici la question change; toutefois la réponse est simple et assurément bien décisive. Ces motifs, les voici :

Je fus envoyé à Londres, pour la deuxième fois, le 7 septembre 1792, par le Conseil exécutif provisoire. J'ai, en original, le passeport qui me fut délivré par le Conseil, et qui est signé des six membres, *Lebrun, Danton, Servan, Clavière, Roland* et *Monge*. Il a été mis sous les yeux de la Convention, au moment ou elle daigna s'occuper de moi : et je le montrerai à quiconque désirera le voir. Ce passeport est conçu en ces termes : *laissez passer Ch. Maurice Talleyrand .... allant à Londres* PAR NOS ORDRES. J'étais donc bien autorisé à rester hors de France jusqu'à ce que *ces ordres* eussent été révoqués : or, ils ne

l'ont jamais été ; je n'ai donc pu être en contravention par mon absence. Cependant, ne voulant pas la prolonger, qu'ai-je fait ? ce que tout citoyen aurait fait à ma place. J'ai attendu l'époque mémorable où la convention recouvra son indépendance ; je lui ai fait connaître aussitôt pourquoi j'étais parti, pourquoi je n'étais pas rentré ; et je lui ai demandé qu'elle levât les obstacles qui s'opposaient à mon retour dans ma patrie, soit en rapportant le décret d'accusation dont j'avais été frappé, soit en m'indiquant un tribunal pour y être jugé. Je lui ai demandé sur-tout qu'elle ne regardât pas comme émigré celui qui présentait un titre d'absence aussi légitime. Ma double demande fut parfaitement accueillie. Ainsi, j'étais sorti de France parce que j'y étais autorisé, que j'avais reçu même de la confiance du gouvernement des ordres positifs pour ce départ. J'y suis rentré à l'instant où cela m'a été permis, où cela m'a été possible. Y a-t-il là, trace quelconque d'émigration ? Le décret de la convention nationale, rendu en ma faveur, n'est-il pas pleinement justifié ? et un tribunal quelconque, fut-il supérieur à la convention nationale, trouverait-il un motif ou même un prétexte pour l'attaquer ?

L'auteur d'un pamphlet a osé dire à cette occasion, que dans le cours de ce qu'il appelle mon émigration, je quittai l'Angleterre, pour aller en Amérique où je portai, dit-il, la cocarde blanche. — Je quittai l'Angleterre, non: mais le gouvernement anglais me donna l'ordre d'en sortir dans 24 heures; et en cela sa haine me distingua bien honorablement. — J'allai en Amérique, cela est vrai; car je ne pouvais être en sûreté que sur une terre libre : mais il est aussi faux qu'il est absurde de dire que j'y aie porté la cocarde blanche ; une idée aussi ridicule n'aurait pu même entrer dans mon esprit. On répète la même absurdité pour le temps où je me trouvai à Hambourg, en revenant en France. J'en appelle, sur une allégation aussi mensongère, au témoignage du citoyen Reinhart, alors envoyé de la république à Hambourg, et à celui du citoyen Lagau, notre consul dans cette résidence. Qu'ils disent, si, constamment, je n'ai pas été paré, comme eux, des couleurs nationales.

De tels reproches, au reste, quelque grave qu'en soit l'objet, sont bien peu de chose auprès de ceux dont on voudrait faire tomber le poids sur ma tête. Je me hâte de le dire : Si un seul était fondé, je serais indubitablement

le fonctionnaire le plus criminel de la République. Mais quelle audace dans les assertions! et quelle nullité, quel vide absolu dans les preuves ! Quoi! j'ai connu autrefois tel homme qui depuis a déserté la cause française; donc je partage aujourd'hui ses opinions ? Et voilà le raisonnement auquel on veut que je réponde? Je le demande; si une telle logique s'accréditait, est-il un seul républicain qui pût échapper à une accusation de perfidie?

Il faut que je le dise ici : l'embarras de mes dénonciateurs se manifeste d'une manière bien étrange. Le plus violent d'eux tous convient dans un journal, N°. 18 (c'est ce même journal que j'ai désigné ci-dessus) qu'à la vérité mes rappors, mes lettres, mes discours portent l'empreinte d'un républicain: il avoue que tout ce qui provient de mes bureaux, que tout ce qui est officiel dans mes opérations pourrait bien être parfaitement en règle. Cet aveu de la haine est précieux ; car il veut dire clairement que mes comptes sont inattaquables, que ma correspondance est pure, que mes rapports au Directoire sont fidèles, que les instructions données aux agens français, et rédigées par moi sont conformes aux intérêts de la République. Mais c'est de là précisément qu'il

conclut (je copie ses propres termes) *que ma perversité est à son comble.* Pour que ce ne soit pas la conséquence d'un homme en délire, on s'attend qu'il va citer quelque correspondance sécrète qu'il a eu l'art de découvrir, et qui combattait tout ce que je faisais ostensiblement. Non ; il ne cite rien ; il n'a rien découvert : mais il ne croit pas moins m'avoir accablé sous le poids de ce nouvel axiôme ; qu'un homme si irréprochable en public est nécessairement coupable en secret.

Il ajoute, il est vrai, que c'est par les résultats qu'on doit juger mes comptes et ma conduite. J'accepte avec plaisir ce mode de jugement, pourvu que l'on m'accorde que ce sera par les résultats de ce que j'ai fait, et non par les résultats de ce que je n'ai ni fait ni pu faire.

Une vaste ligue de rois s'est formée naguère contre la république française ; et l'on ose me demander compte de cet événement, comme si, sous un rapport quelconque, il pouvait m'être imputé ! Eh, comment donc pourrais-je être chargé d'une imputation aussi horrible ? La réflexion la plus simple, la plus à la portée de tout le monde, va sans doute la repousser bien loin de moi. Si, pendant le cours de

mon ministère, je me suis fait connaître par quelque opinion hautement prononcée, c'est certainement par un désir ardent d'une honorable paix, et par l'espérance que j'ai nourrie sans cesse d'arriver enfin à ce grand résultat qui doit consolider à jamais la République, et dans lequel je plaçais toutes mes idées de bonheur et de gloire. Or, si ce fait est bien constant; s'il n'est peut-être personne en France qui le révoque en doute ; n'est-il pas évident, sans autre examen, que ce n'est pas moi qui ai cherché à accroître le nombre de nos ennemis, à exaspérer nos amis, à hâter la rupture des traités, à indisposer les neutres, à menacer enfin toutes les puissances de l'irruption de nos principes ? Et lorsqu'on pense que ceux qui osent me faire cet inconcevable reproche, sont ceux-là même qui sans cesse attisaient le feu de la discorde, qui appelaient à grands cris toutes les fureurs de la guerre, qui étaient impatiens de mouvemens révolutionnaires dans toutes les parties du monde, qui adressaient inconsidérément à toutes les puissances des injures les plus absurdes et les plus impolitiques, qui ne semblaient s'occuper qu'à entraver toute négociation, qui se plaisaient à

repandre sans cesse dans les feuilles publiques cette assertion si funeste au repos de l'Europe, que les républiques et les rois sont essentiellement en guerre : lorsqu'on songe que moi, j'étais constamment occupé à réparer tant de disconvenances, tant de folies ; à calmer les envoyés des puissances neutres et amies, toujours prêts à en tirer des motifs d'alarmes ; quand on s'arrête un instant à ces réflexions, on est frappé d'étonnement de voir que ces hommes veulent m'accuser, moi, d'avoir coopéré à l'existence de la coalition, et qu'ils paraissent ignorer, eux, à combien de titres cette imputation pourrait leur être faite.

Au surplus, dans un exposé connu récemment du Corps législatif, j'ai indiqué les causes principales et les plus immédiates de cette coalition. Lorsque je suis attaqué avec tant d'acharnement et d'injustice, il doit m'être permis, je pense, de rappeler ici que mes observations ont été accueillies par la Représentation nationale, avec cet intérêt général qu'elle n'accorde qu'à la justesse reconnue et à la vérité bien sentie.

On sait que l'Autriche, dès la signature du traité même de *Campo-formio*, quelque favorable qu'il lui fût, revenue de l'effroi que

nos armées lui avait inspiré, méditait des projets bien plus ambitieux; qu'à cette époque elle était déjà encouragée et par l'Angleterre et par la Russie ; que les événemens de Rome et de la Suisse devinrent pour elle de nouveaux motifs ou de nouveaux prétextes; que l'injure même qu'elle fit à notre ambassadeur, accrut sa haine : que dès-lors elle chercha par-tout des alliés; qu'il lui devint facile d'en trouver, soit par suite de cette terreur dont les principes du systême représentatif ont frappé toutes les aristocraties, toutes les hérédités ; soit par l'effet naturel des vexations dont il paraît beaucoup trop certain que quelques-uns des agens français, indignes de ce nom, se sont rendus coupables, même chez des peuples amis : soit sur-tout par l'impression qu'a produite le combat d'Aboukir, qui nous donnant un ennemi de plus, a relevé l'audace et les espérances de tous les autres.

Or, dans tous ces événemens, qu'est-ce donc qui pourrait m'être imputé? Sans doute, je serais répréhensible, et au plus haut degré, si j'avais laissé ignorer aux premiers agens de l'Autorité exécutive, les mouvemens des Puissances étrangères, leurs intrigues, leurs préparatifs hostiles : mais ces renseignemens sont

une partie essentielle de mes rapports officiels; et l'auteur de la diatribe que je combats en ce moment, ayant montré une crainte si naive que tout ce genre de travail ne fût parfaitement en règle, a témoigné suffisamment par là, à quel point il était convaincu qu'il était très en règle en effet. Oui, sans doute, j'ai constamment, et avec un zèle dont je suis loin de m'enorgueillir, car je suis certain que tout autre citoyen l'aurait eu à ma place, j'ai constamment communiqué à ceux qui devaient en être les premiers instruits, tout ce que je savais, tout ce que je prévoyais, tout ce que je craignais même des efforts de nos ennemis. Je defie la haine la plus inquisitoriale de produire à cet égard, une preuve même légère d'un seul oubli, du retard d'un seul jour : mais au défaut des preuves contraires, qui se trouvent en foule aux relations extérieures, et que sans doute on ne demandera pas que je produise ici, qu'il me soit permis d'invoquer un témoignage équivalent, et du plus grand poids auprès de tous les républicains, auprès de tous ceux qui savent apprécier la réunion de la vertu et des grands talens. Au commencement de brumaire dernier, à l'époque où le général Joubert partit pour Milan, c'est-à-dire près de 5 mois avant

l'entrée des Russes en Italie, j'avais eu le bonheur de me procurer le plan d'attaque combinée des Russes et des Autrichiens. Quoique je n'eusse point avec ce général de relations officielles, je mis le plus grand empressement à le lui faire parvenir, ou plutôt je le lui remis moi-même. Je sais qu'il a naguère déclaré hautement ce que je rapporte ici, et qu'il a même ajouté, m'a-t-on dit, que cette communication que je lui avais faite, avait influé utilement sur ses opérations. Je ne croyais certes pas alors, qu'il arriverait un moment où il me paraîtrait nécessaire de citer un fait aussi simple, et où j'aurais à remercier le général Joubert de l'avoir raconté !

Il faut l'avouer; ce sont des genres d'attaque bien extraordinaires que ceux qui sont dirigés en ce moment contre moi. Ici, on me provoque sur des faits dont l'éclaircissement complet est nécessairement au dépôt des relations extérieures ; et l'on sait trop bien que ce dépôt ne peut être livré à la curiosité publique. Je n'hésite point alors à affaiblir mes défenses plutôt qu'à m'écarter de mon devoir: mais ces défenses, quelqu'affaiblies qu'elles soient, sont nécessairement encore supérieures à des allégations constament dénuées de toute apparence de

preuves. Là, on me presse sur l'objet des principales allégations qui sont adressées en ce moment aux ex-Directeurs : et l'on est bien certain que si plus d'une fois mon opinion s'est trouvée différente de la leur, lorsqu'ils étaient en place, j'aurai bien moins de dispositions à le dire, aujourd'hui qu'ils sont dépouillés de puissance et en butte à tant de traits ; aujourd'hui, où je n'aime à rappeler et à choisir dans les différens rapports que j'ai eus avec eux, que ceux où j'apperçois des traces de leur bienveillance. C'est ainsi que, pour éloigner de moi les reproches relatifs à la République Cisalpine et à l'Helvétie, je me suis à peine cru permis d'indiquer rapidement dans l'exposé qui a été présenté au Corps législatif, que tout ce qui avait eu rapport aux grandes mutations de la Suisse et de l'Italie, n'avait jamais été ni délibéré ni arrêté en ma présence. J'aurais pu ajouter plus particulièrement, que les changemens opérés dans la République Cisalpine me sont si complètement étrangers, que je ne les ai connus que par leur exécution : qu'à cet égard, tout, absolument tout fut ignoré par moi ; tellement que lorsqu'on envoya le citoyen Rivaud, comme ambassadeur dans cette République, il me fut demandé des

lettres de créances en blanc ; et qu'ainsi, moi-même, je n'appris sa nomination qu'à une époque où sa mission était déjà depuis long-temps en activité. Ici, je le sais, on m'objecte avec sévérité que je n'aurais pas dû balancer à donner ma démission : et pense-t-on que je n'y étais pas disposé ? Pense-t-on qu'une telle idée n'était pas chère à mon indépendance ? Mais je l'avouerai, j'étais retenu par ce desir, par cette espérance infatigable de la paix dont rien ne pouvait me détacher. Je m'oubliais tout entier devant ce sentiment ; et je lui sacrifiais mes déplaisirs personnels, mes répugnances individuelles. Que si j'avois besoin de trouver d'autres réponses, avec quel avantage ne dirais-je pas aussi que ce reproche qu'on me fait, je pourrais à mon tour l'adresser dans toute sa force à un grand nombre de citoyens appelés par la confiance du peuple à la représentation nationale qui, par la même considération, et dans des circonstances non moins pénibles pour eux, ont dû sentir le besoin de donner leur démission, mais qui, heureusement pour la République, ont eu le courage de ne pas la donner.

On ne se borne pas à ce genre d'aggression contre moi. Quelquefois aussi on me harcelle

par une foule d'interpellations rapides, où l'ignorance et la haine semblent au même instant se disputer à qui accumulera plus de faussetés, plus de mensonges, et qui sont telles, au reste, que si les faits allégués se trouvaient absolument contraires, il est bien évident que je serais attaqué avec mille fois plus d'assurance encore.

C'est ainsi qu'ils me reprochent qu'on n'ait pas envahi le pays d'Hanôvre (car je suis responsable à leurs yeux de toute non-déclaration, comme de toute déclaration de guerre): et si la guerre eut été portée dans le pays d'Hanôvre, malgré la ligne de neutralité qui le protège, avec quelle force, ou plutôt avec quelle justice, n'eussent-ils pas appelé l'indignation générale sur le gouvernement et sur moi, pour avoir violé cette neutralité, et, par une telle infraction, soulevé la Prusse contre nous. —C'est ainsi qu'ils me font un reproche de ce qu'on n'a pas attaqué le Portugal: et si cette attaque avait eu lieu, si elle avait éprouvé une forte opposition de la part de l'Espagne, combien ils se croiraient en droit de trouver mauvais qu'on eût ainsi irrité cette dernière puissance, dont il était si utile de ménager l'alliance! Ils me reprochent (à moi) que la course

contre l'Angleterre n'ait pas été assez encouragée : mais si l'on avait continué à la protéger sans mesure, malgré la triste expérience qu'on a faite de ses suites, malgré qu'on sache que loin d'avoir nui au commerce anglais, le prix des assurances pendant tout le temps de la course, a été à Londres moins fort pour pavillon anglais que pour pavillon neutre; que n'aurait-on pas dit alors ? avec quelle véhémence on se serait élevé contre l'imprévoyance ou l'insensibilité des ministres qui, certains que 545 bâtimens armés en course, sont tombés au pouvoir des Anglais, depuis le commencement de la guerre jusques vers la fin de l'an 6, que le nombre de nos prisonniers non-échangés s'élève en ce moment en Angleterre à plus de trente mille, et coûte à la République près de 15 millions pour les nourrir sur une terre ennemie, et que c'est principalement à la course qu'un tel résultat doit être imputé, eussent osé toutefois, pour le profit bien plus des armateurs que des consommateurs, faire courir à la nation les chances répétées d'un jeu dont les désavantages actuels sont aussi sensibles.— Ils me reprochent l'expédition d'Egypte, qu'on sait très-bien, au reste, avoir été préparée avant l'époque de mon ministère,

et n'avoir nullement été déterminée par moi(*). Mais si cette expédition où le génie de Bonaparte, où sa gloire et celle de son invincible armée nous assuraient, nous assurent encore tant de succès, n'avait point été faite, et qu'on pût alléguer avec quelque fondement que c'est moi qui en ai combattu le projet; combien ces mêmes hommes ne se croiraient-ils pas autorisés à me dire que, sans doute par des vues secrettes et bien anti-françaises, j'ai voulu, malgré le voeu de tous les hommes éclairés, priver la République du plus magnifique établissement du monde, d'un établissement qui allait porter le coup le plus terrible à la puissance britannique dans l'Inde? Ils me reprochent aussi qu'on n'ait point, par l'envoi d'un Ambassadeur à Constantinople, tenté une négociation avec la Porte, et tâché de prévenir sa déclaration de guerre.

(*) C'est un fait certain et très facile à vérifier, que le citoyen Magallon, Consul-général de la République en Egypte, d'après un grand nombre de mémoires qu'il avait envoyés, tous relatifs à une entreprise sur l'Egypte, reçut, avant mon entrée au Ministère un congé pour revenir en France. Ce n'était, ce ne pouvait être que pour donner des renseignemens à l'appui de ces mémoires.

Mais si la nomination, ainsi que le départ de l'Ambassadeur eussent précédé le départ pour l'Egypte, avec quel plaisir n'eussent-ils pas dit qu'on voulait, sans doute, par là révéler le secret de l'attaque, et assez tôt pour la faire échouer : que si au contraire l'envoi de l'Ambassadeur avait eu lieu aussi-tôt après, ne se fussent-ils pas empressés d'objecter alors, que c'était appeler sur un négociateur français d'inévitables dangers, que d'ordonner ainsi son départ avant d'être instruit du succès de l'expédition? Ils se plaignent du refroidissement de la Suède ; mais combien se plaindraient-ils davantage, si, pour le prévenir, la République avait cédé à des demandes incompatibles avec sa dignité ? car ils savent très-bien, que si quelques nuages se sont élevés entre les deux Etats, c'est parce que le Gouvernement français a persisté à maintenir l'honneur d'un choix républicain, que, sans doute, ils n'auraient pas voulu qu'on sacrifiât. Ils se plaignent aussi (le croirait-on!) qu'on ait confié des missions diplomatiques à des hommes très républicains, dans l'intention, disent-ils, de se débarrasser ici de leur surveillance : mais si on avait confié ces missions à des hommes non républicains, n'auraient-ils

pas eu bien plus de raisons de se plaindre; et leur ferait-on l'injure de croire qu'alors ils auraient gardé le silence?

J'arrête là cette énumération, qui, toutefois plus prolongée, verrait paraître et s'anéantir à l'instant la multitude d'injures bisarres et contradictoires que l'on m'adresse. Elle suffit, je pense, pour les frapper toutes d'un discrédit absolu, en faisant connaître la déplorable logique de ceux qui se flattent, on ne sait pourquoi, de m'accabler bientôt sous leurs traits. Mais elle doit en même temps faire naître de bien douloureuses réflexions sur cette désorganisation morale, cette aberration des esprits, ce renversement d'idées, au milieu desquels on chercherait vainement la moindre étincelle de bonne foi, d'amour du vrai, de justice, d'égards pour soi, de respect pour autrui.

Et qu'on ne dise pas qu'en attribuant ici à ceux qui m'attaquent, des raisonnemens si versatiles au gré de leur haîne, je puis m'égarer moi-même dans des conjectures hasardées. Deux articles de ce même journal, qu'il m'a fallu citer tant de fois, deux articles très rapprochés, puisqu'ils ne sont séparés que par l'intervalle de deux jours, vont étonner peut-être ceux qui croient le plus aux contradic-

tions des hommes. Dans le N°. 18, page 64, le journaliste soutient que *ce fut Talleyrand qui fit revenir Malmesbury, lequel avait été*, dit-il, *congédié par Charles Lacroix.* Mais *ce ne fut pas à Paris*, ajoute-t-il : *cela n'était plus sans doute nécessaire, mais à Lille, au centre même de nos boulevards militaires. Est-ce fortement vû ? . . . . Jamais un grand fait de conviction n'a été plus constant. S'il n'y avait pas beaucoup d'aveugles-nés, nous n'irions pas plus loin.*

Je n'examinerai pas ici avec combien plus d'avantage l'auteur du journal m'aurait injurié, s'il avait pu établir que c'était Charles Delacroix (*) qui avait placé la négociation à Lille, et moi qui l'avais attirée à Paris. Cela est trop évident : mais ce n'est pas ici de quoi il s'agit. Le journaliste ne tarda pas à apprendre que ce qu'il croyait avoir été fait par moi, l'avait été très-réellement par Charles Delacroix. En effet, le 13 prairial an 5, lord Grenville proposa de rentrer en négociation. Le 16 prairial, la pro-

---

(*) J'aurais voulu épargner au citoyen Charles Delacroix de le nommer dans cette déplorable discussion. Son amour pour la vérité sera auprès de lui mon excuse.

position fut acceptée. Le 23 prairial, Charles Delacroix envoya des passeports en Angleterre, et désigna la commune de Lille. Le 29, lord Grenville accepta la désignation du lieu, et annonça le choix fait, par le roi d'Angleterre, de lord Malmesbury. Le 2 messidor, le Directoire consentit à ce que la négociation s'ouvrît avec ce négociateur. Le 18 messidor enfin, les conférences commencèrent à Lille; et à cette dernière époque, je n'étais pas encore ministre. Ce ne fut que le 28 messidor que le Directoire me nomma. Instruit sans doute de ces faits, et de la difficulté d'échapper à des dates si précises, le journaliste annonçe dans le N°. 19, qu'il s'est glissé une erreur sur l'article Malmesbury, laquelle sera rectifiée le lendemain : elle ne le fut que le surlendemain, 21 messidor, mais d'une manière fort curieuse. On croit que, le journaliste n'aura plus qu'à convenir qu'en effet, son argument, ne concluant rien contre Charles Delacroix, ne peut non plus rien conclure contre moi ; qu'il va en conséquence retirer cette injure trop mal combinée, en attendant l'occasion d'en produire une meilleure : point du tout; il reste avec intrépidité sur le même terrein, et ne craint

pas de dire que, par là, il devient bien plus fort contre moi. Copions ses mots, page 85 ; car loin de vouloir qu'on croie à mon assertion, je crois à peine à mes propres yeux. *Nous n'avons pas voulu dire que Malmesbury fut envoyé d'Angleterre à Lille, après l'élévation de l'évêque d'Autun au ministère des relations extérieures. La chose n'est pas précisément ainsi,* —mais, ajoute-t-il sans hésiter, *elle est beaucoup plus concluante.*

Il serait curieux de discuter ici un instant la forme de rétractation du Journaliste, qui déclare qu'il n'a pas *voulu dire*, tandis qu'assurément personne ne l'obligeait de *dire*, s'il n'avait pas *voulu ;* qui convient ensuite qu'en effet la chose n'est pas *précisément ainsi ;* quand il est rigoureusement démontré par les dates, qu'elle est *précisément le contraire*. Mais il est impossible de ne pas s'arrêter un instant sur la double conséquence du Journaliste. « Talleyrand, dit-il, a fixé à Lille, les conférences avec Malmesbury; donc il s'entendait avec l'Angleterre. Talleyrand n'a pas fixé à Lille les conférences avec Malmesbury : donc il s'entendait bien davantage avec elle ».

Après de tels raisonnemens, de quoi pourra-t-on être surpris? Paraîtra-t-il étonnant que ces mêmes hommes m'imputent à moi, toutes les opérations du Gouvernement, celle du Ministre de la guerre, celles du Ministre des finances, celles du Ministre de la police, la destitution des Généraux, la nomination des Commissaires, la nomination des Fournisseurs, etc; en un mot, tout ce qui a été fait ou n'a point été fait dans la République et hors de la République, depuis que je suis ministre; qu'ils me demandent, à moi, pourquoi le grand-Duc de Toscane n'a pas été gardé en ôtage, comme si moi je donnais des instructions aux Généraux : qu'aguerris contre la crainte de tout reproche, par la multitude même de leurs mensonges et de leurs contradictions, lorsqu'ils m'accusent, et si injustement, du refroidissement d'une puissance neutre, ils fassent, eux, d'incroyables efforts pour nous brouiller avec l'Espagne et la Prusse (*); que, fermant les yeux à toute évidence, ils osent affirmer que c'est moi qui ai aliéné de nous les Etats-Unis, lorsqu'ils

(*) Voyez le journal dit *des Hommes libres*, numéros 23 et 24.

savent si bien qu'au moment précis où ils impriment cet étrange reproche, des Négociateurs américains arrivent en France, et qu'ils ne peuvent ignorer la part qu'il m'est permis de prendre dans cet événement, à raison du langage plein de déférence, de modération, et j'ose dire aussi, de dignité que je leur ai adressé au nom du Gouvernement français, tandis que ceux qui m'attaquent aujourd'hui ne voulaient alors leur faire parvenir que des paroles dures et irritantes ? Est-il étonnant qu'il veuillent me faire rendre compte de la cession du Duché de Benevent au roi de Naples, lorsque le Duché de Benevent n'a jamais été cédè au roi de Naples ? qu'ils confondent tout, qu'ils altèrent tout, qu'ils ignorent tout ; qu'ils placent les ports du Portugal dans la Méditerranée (*) ; qu'ils prennent le citoyen Eymar, ex-ambassadeur dans le Piémont, pour un abbé Daymar du côté droit de l'Assemblée constituante ; qu'ils me supposent des relations intimes avec tel homme qu'ils nomment, et avec qui je n'ai même jamais eu une communication depuis

(*) Voyez les 16 questions de la Gazette de France, 17 messidor.

que je suis ministre : qu'ils prétendent que c'est moi qui ai provoqué contre le C. Truguet un genre de rigueur, qui m'a constamment paru sans excuse ; tandis que mille voix s'éleveraient au besoin, même la sienne pour repousser de moi une aussi absurde calomnie.

Et qu'ai-je donc fait pour qu'un tel soupçon ait pu s'adresser à moi? Ma vie toute entière permet-elle de me supposer une action de ce genre? Ai-je jamais été vindicatif, persécuteur (*)? Dans tout le cours de mon Ministère, peut-on me reprocher même un acte sévère ? ai-je blessé quelqu'un, même par un propos ? les citoyens associés à mes travaux, ont-ils jamais reçu de moi autre chose que des témoignages de confiance et d'amitié ? Ont-ils redouté un caprice de ma part? Ont-ils été inquiets un seul instant sur leur sort ? — On a, l'année dernière, couvert les murs d'injures contre moi, dictées par la fureur : avais-je fait précédemment, ai-je fait depuis, le moindre mal au jeune homme

---

(*) J'aime à invoquer ici le témoignage des citoyens qui ont eu le droit de se plaindre de la rigueur injuste qui les a poursuivis. Que Lamarque, que Gay-Vernon, que Fouché de Nantes disent si c'est moi qui les ai persécutés.

égaré qui me les adressait ? Enfin, ai-je dénoncé ? ai-je fait destituer ? ai-je fait supprimer ? Non, certainement, non ; et je suis loin sans doute de m'en faire un mérite. Quiconque me connaît, sait très-bien qu'il n'était pas plus dans mes principes que dans mon caractère, d'agir autrement.

J'ai fini : je suis certain d'avoir répondu victorieusement à tous les reproches ; je laisse les injures. — Je les méprisais dès le commencement de la révolution : je ne changerai point.

Du 25 Messidor, an VII.

P. S. Je retrouve à l'instant, dans un des pamphlets dirigés contre moi, une allégation prise des papiers de M. de la Porte ; elle a été repoussée mille fois. Le fait suivant, déjà indiqué dans cette réponse, empêchera sans doute qu'elle ne reparaisse. Rien de moi n'était ni ne pouvait être dans ces papiers : mais mon nom s'y trouva cité; cela seul motiva le décret contre moi. Le 18 fructidor, an 3, lorsqu'il fut question de discuter ce décret, un Représentant du Peuple, dont j'ignore le nom, demanda la parole et dit :

« A l'époque où Talleyrand Perigord fut
» décrété d'accusation, j'étais membre du
» Comité des décrets, et je fus chargé de ré-
» diger l'acte d'accusation. Je demandai, je
» cherchai par-tout les pièces qui devaient
» le motiver. Malgré tous mes efforts et toutes
» mes recherches, je n'ai jamais pu trouver
» même un seul renseignement, et l'acte est
» encore à rédiger. Le fera qui pourra » (*).

Le décret fut à l'instant rapporté.

(*) Voyez le Moniteur, séance du 18 Fructidor an 3, page 1414.

De l'Imprimerie de Laran, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 81.

553